



COMITE EUROPEEN DE DIALOGUE SOCIAL POUR LE SECTEUR POSTAL GROUPE DE TRAVAIL EVOLUTION DU SECTEUR POSTAL

Nouvelle Déclaration Commune sur l'Evolution du Secteur Postal

1. Objectif

L'objectif de cette Déclaration Commune est:

- de prendre appui sur la Déclaration Commune de 2007 et sur l'expérience et la connaissance acquises par les partenaires sociaux
- de permettre au CDS d'assurer son rôle de conseil auprès de la Commission européenne
- de soutenir l'évolution continue du secteur postal dans les dernières étapes de mise en œuvre de la 3^{ème} Directive Postale conduisant à l'ouverture totale du marché en 2013
- de contribuer au développement durable des services postaux ; ce qui inclut la fourniture du service universel à des prix abordables tel que défini dans la Directive Postale
- de surveiller le respect de la clause sociale présente dans la 3^{ème} Directive
- de promouvoir et soutenir le dialogue social dans le secteur postal à la fois au niveau européen et national

2. Introduction

La 3^{ème} Directive Postale conclut le processus de libéralisation du marché postal de l'UE. L'ouverture totale du marché a eu lieu au 1^{er} janvier 2011 dans 16 Etats membres alors que les 11 restants ouvriront leurs marchés au 1^{er} janvier 2013. Au cours du processus de libéralisation, des concurrents aux opérateurs postaux nationaux traditionnels sont entrés sur le marché. Ces entreprises ont souvent mis en place des modèles économiques et sociaux qui diffèrent grandement de ceux des opérateurs historiques.

L'ouverture du marché survient en même temps qu'une baisse significative des volumes du courrier accélérée par la crise économique globale.

Le secteur postal est actuellement dans une dynamique de changement profond et continu qui conduit à un processus de réorganisation intensif s'accompagnant d'une modernisation et diversification des activités.

Les évolutions au sein du secteur ont des conséquences sociales importantes, tant quantitatives au travers de réductions d'effectifs que qualitatives au travers des différents modèles sociaux mis en place au sein des divers Etats membres.

L'objectif partagé des partenaires sociaux au niveau européen est d'accompagner le processus de changement en cours au niveau national, plus particulièrement en termes de formation, mobilité interne et externe, en prenant appui sur un dialogue social dynamique au sein des opérateurs historiques.

La Déclaration Commune de 2007 soulignait l'importance d'une « concurrence loyale au sein du secteur postal ». Le CDS a mis en place un Observatoire du secteur postal depuis 2008. Durant cette période ont été menés deux projets cofinancés par la Commission européenne, PostEurop et UNI Europe. Suite à ces projets qui ont permis aux partenaires sociaux de collecter des informations substantielles sur la transformation en cours, cette nouvelle Déclaration Commune vise à formaliser une évaluation commune de la situation et à définir des principes clés pour l'accompagnement du changement.

3. Un Constat Partagé

Les partenaires sociaux constatent que le secteur postal continuera à changer rapidement avec un impact sur tous les opérateurs postaux historiques quelle que soit la diversité des situations qui existent à travers l'UE.

Les partenaires sociaux constatent que l'un des principaux leviers d'accompagnement du changement et de fourniture de services postaux de qualité est une main d'œuvre de qualité, motivée, formée et adaptable.

Les partenaires sociaux reconnaissent que les opérateurs historiques et leurs concurrents ont choisi des approches différentes face aux défis et opportunités de la libéralisation du marché et de la baisse des volumes.

Les partenaires sociaux sont conscients du fait que la fourniture de services postaux universels à des prix abordables a toujours été au cœur des Directives Postales.

Les partenaires sociaux sont convaincus que l'accompagnement du changement continuera à être un outil nécessaire pour l'évolution du secteur et son développement économique durable à long-terme.



Les partenaires sociaux acceptent le besoin d'un équilibre entre une main-d'œuvre rémunérée de manière appropriée et la nécessaire adaptabilité aux nouvelles conditions du marché. Le développement des compétences et de l'employabilité qui repose sur un effort partagé entre les managers, les employés et les partenaires sociaux est important.

4. Principes pour l'accompagnement des transformations

En vue d'accompagner la transformation actuelle du secteur, les partenaires sociaux mettent en avant les principes suivants:

- Mieux anticiper les évolutions en cours et leurs conséquences sur la fourniture de services postaux, sur l'organisation du travail, sur l'emploi et sur les compétences. Cela nécessite des politiques adéquates dans le cadre d'un dialogue social constructif.
- Reconnaître que la gestion du changement peut tirer profit d'un dialogue social spécifique à chaque pays. La mise en œuvre de cette politique s'appuie sur une coopération constructive entre les partenaires sociaux.
- Développer l'employabilité des salariés afin de favoriser leur mobilité interne et externe en tant que responsabilité partagée des partenaires sociaux et de chaque employé. La formation, les programmes de redéploiement et la communication interne, notamment grâce à l'utilisation optimale des nouvelles technologies de l'information et de la communication, contribueront à l'atteinte d'un objectif de services postaux de qualité.
- Encourager l'investissement dans le secteur en termes de modernisation des opérations pour faire face à la substitution physique et électronique et améliorer l'adaptabilité de l'organisation de travail afin de mieux répondre aux nouvelles attentes des consommateurs et d'accroître la productivité.

5. Perspectives futures

Les partenaires sociaux ont suivi de près les évolutions sociales sectorielles depuis la Déclaration Commune de 2007 et prévoient de continuer ce travail dans le futur, en particulier au sein des Etats membres où le concept de dialogue social est moins développé.

Les partenaires sociaux soulignent le besoin que la compétition soit équitable et qu'ils continueront à observer avec attention la régulation du secteur postal, notamment en termes sociaux.



Les partenaires sociaux reconnaissent qu'une solution unique face aux défis et opportunités du secteur ne peut être appliquée à tous les Etats membres. Ils appellent l'ensemble des opérateurs postaux et des syndicats à mettre en œuvre les principes posés par la Déclaration Commune et à partager leurs expériences afin de garantir des processus d'apprentissage réciproques entre les partenaires sociaux européens tout en prenant en compte les conditions nationales.

Les partenaires sociaux s'engagent à:

- accroître l'attention des principales parties prenantes envers les impacts sociaux du changement
- continuer à observer de près les conditions de fourniture du Service Universel
- diffuser de manière large les résultats de l'Observatoire social
- maintenir l'Observatoire social et apporter des informations actualisées grâce au site internet du CDS
- assurer un processus continu d'observation
- collecter les bonnes pratiques sélectionnées et les diffuser de manière large

Bruxelles, le 18 avril 2012

A handwritten signature in black ink, appearing to be "DB", with a long horizontal stroke underneath.

Dominique BAILLY
Président Comité Dialogue Social Postal

A handwritten signature in black ink, appearing to be "JB", with a long horizontal stroke underneath.

John BALDWIN
Vice- Président Comité Dialogue Social
Postal